

Ventilation : quelles sont les normes à respecter lorsqu'on utilise la technique du NAS ?

Tous les pressings utilisant des solvants, perchloréthylène et autres, doivent être équipés d'une ventilation, indépendante de tout autre système et résistante à la corrosion. Elle doit fonctionner en permanence dans les pressings utilisant du perchloréthylène et en même temps que la machine de nettoyage à sec pour les pressings fonctionnant avec d'autres solvants.

L'exploitant établit (ou fait établir) le taux minimal de renouvellement de son local sur une note, disponible dans le pressing. La non-présentation de cette note à un inspecteur des ICPE ou lors du contrôle quinquennal constitue une non-conformité majeure.

Chaque année, un organisme compétent doit attester du bon fonctionnement de votre ventilation.

		Perchloréthylène		Autres solvants	
		Pressings déclarés avant le 12 janvier 2010	Pressings déclarés après le 12 janvier 2010	Pressings déclarés avant le 12 janvier 2010	Pressings déclarés après le 12 janvier 2010
Extraction classique	Distance imposée ?	Oui, le point de rejet doit dépasser d'au moins 3 mètres les bâtiments situés dans un rayon de 15 mètres, et aussi loin que possible de tout ouvrant => <u>cheminée</u>	Oui, le point de rejet doit dépasser d'au moins 3 mètres les bâtiments situés dans un rayon de 15 mètres, et à 8 mètres de tout ouvrant => <u>cheminée</u>	Oui, le point de rejet se situe aussi loin que possible de tout ouvrant.	Oui, le point de rejet se situe à 4 mètres de tout ouvrant.
	Particularité: pressings en centre commercial Distance imposée?	Oui, le point de rejet doit dépasser d'au moins 1 mètre les bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres, et aussi loin que possible de tout ouvrant => <u>cheminée</u>	Oui, le point de rejet doit dépasser d'au moins 1 mètre les bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres, et à 8 mètres de tout ouvrant => <u>cheminée</u>	Oui, le point de rejet se situe aussi loin que possible de tout ouvrant.	Oui, le point de rejet se situe à 4 mètres de tout ouvrant.
Filtration par charbons actifs	Possibilité de filtrer l'air avec des charbons actifs?	Oui, si équipement installé avant le 1 ^{er} mars 2013	Oui, si équipement installé avant le 1 ^{er} mars 2013	Non	Non
	Régénération des charbons actifs ?	Oui, en fonction du plan de gestion de solvant, régénération au bout de 1, 2 ou 3 mois, <i>voir complément ci-dessous</i>	Oui, en fonction du plan de gestion de solvant, régénération au bout de 1, 2 ou 3 mois, <i>voir complément ci-dessous</i>	Non	Non
Extraction en partie basse dans le pressing	Extraction d'air en partie basse ?	Non	Non	Oui	Oui

✓ Complément concernant la régénération des filtres à charbons actifs de ventilation: « Sauf si les exigences du fabricant imposent une périodicité plus rapprochée, le filtre est régénéré :

- Une fois par mois lorsque le facteur d'émission est supérieur à 13 g/kg et inférieur ou égal à 20 g/kg
- Une fois tous les deux mois lorsque le facteur d'émission est supérieur à 6 g/kg et inférieur ou égal à 13 g/kg
- Une fois tous les trois mois lorsque le facteur d'émission est inférieur ou égal à 6 g/kg.

L'exploitant établit dans un registre de gestion de solvant, [...], la fréquence de remplacement du filtre correspondante obligatoire. »

✓ Par ailleurs, l'ensemble des émissions des composés organiques volatils (COV) ne doit pas dépasser 20 grammes de solvant par kilogramme de linge nettoyé et séché.

✓ Si le niveau de concentration en perchloréthylène dans l'air intérieur des locaux voisins occupés par des tiers dépasse les 1250 µg/m³, une action rapide devra être menée pour ramener cette concentration à un niveau aussi faible que possible avec pour valeur guide 250 µg/m³.